

versailles, le 7 Décembre 2017

aux Chefs d'établissement 2nd degré de l'Académie - Versailles

**Objet : Préparation de la rentrée 2018 : Demandes de Mutations et de Complément de service
Demandes d'un 1^{er} emploi en contrat définitif**

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint les directives concernant le mouvement 2018.
Tous les enseignants qui souhaitent une **mutation, un complément de service ou un 1^{er} emploi en contrat définitif**, doivent remplir un dossier.

Demandes de Mutations et demandes d'un premier emploi en contrat provisoire

Cette procédure s'adresse à **tous les enseignants en CONTRAT DEFINITIF** qui souhaitent :

- soit une mutation ou un complément de service au sein de l'Académie,
- soit une mutation dans une autre Académie

Elle s'adresse aussi **aux enseignants en CONTRAT PROVISOIRE car elle est OBLIGATOIRE pour les lauréats CAER, recrutement réservé et CAFEP** en année de validation qui doivent demander :

- soit un 1^{er} emploi en contrat définitif dans l'académie de Versailles
- soit un 1^{er} emploi en contrat définitif dans une autre académie

Les enseignants remettent au chef d'établissement les dossiers qu'ils auront constitués.

Le chef d'établissement accuse réception des dossiers en datant et apposant sa signature et en remettant à l'intéressé la copie de la 1^{ère} page du dossier déposé. Il envoie, au plus tard le **Vendredi 19 Janvier 2018**, les dossiers complets à la CAE-Versailles :

**Monsieur le Président de la CAE-Versailles
Enseignement Catholique
15, rue du Maréchal Joffre - 78000 VERSAILLES**

De plus, il doit **afficher et transmettre les notes**, jointes à ce courrier, à l'attention des enseignants.
Tous ces documents « mouvement 2018 » sont aussi envoyés par mail.

Les enseignants, délégués auxiliaires, **(titulaires ou non d'un CDI)** : délégués rectoraux nommés à l'année sur des heures vacantes et suppléants, **ne peuvent pas participer au mouvement**.

Nous restons à votre disposition pour vous donner tous les renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter et vous assurons de nos sentiments dévoués.

Stéphane PONCHON
Président de la CAE-Versailles

Béatrice GRANIER
Secrétaire de la Commission

Pièces jointes :

1. Dossier de demande de mutation au sein de l'académie de Versailles – dossier Intra Académie
2. Dossier de demande de mutation vers une autre académie – dossier inter Académie
3. Note d'information aux enseignants
4. Note sur le calcul de l'ancienneté